



ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS VIGANAIS

Formulaire d'Inscription 2023-2024

Réinscription

Inscription

Cochez la case si les informations n'ont pas changé depuis l'année précédente et ne complétez que le nom et prénom de l'élève.

L'ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone de l'élève (si adulte) :

Adresse mail de l'élève (si adulte) :

REPRESENTANT LEGAL 1

Père

Mère

Tuteur

Autre

Nom : Prénom :

Adresse (seulement si différente de celle de l'élève) :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

REPRESENTANT LEGAL 2

Père

Mère

Tuteur

Autre

Nom : Prénom :

Adresse (seulement si différente de celle de l'élève) :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse mail :

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour me recontacter.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978 et à l'entrée en vigueur du Règlement général sur la Protection des Données (RGPD) du 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant en nous contactant à l'adresse suivante : webmaster@cc-paysviganais.fr. Les données recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la CCPV pour l'envoi d'informations sur tout ce qui concerne l'Ecole de Musique et sont destinées à son usage exclusif.

INSTRUMENTS PROPOSES :

Piano, violon, alto, violoncelle, guitare, basse, saxophone, flûte à bec, flûte traversière, clarinette, trompette, trombone, euphonium, tuba, batterie/percussions.

CHOIX D'INSTRUMENT POUR LA RENTREE 2023-2024

Instrument 1 :

Et / ou *

Instrument 2 :

* *Rayer la mention inutile*

LOCATION D'INSTRUMENT :

1 trimestre

2 trimestres

3 trimestres

CURSUS PROPOSES :

Tarifs applicables aux élèves résidant sur les territoires de la Communauté de Communes du Pays Viganais et les enfants de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes

Les tarifs comprennent une réduction de 15% à partir du deuxième enfant et 5% de plus par enfant supplémentaire :

CURSUS	1 Elève	2 Elèves	3 Elèves	4 Elèves	5 Elèves
Eveil musical (3-4 ans et 5-6 ans)	145 € <input type="checkbox"/>				
Cursus normal enfant (instrument + formation musicale obligatoire à partir de 7 ans + atelier)	325 € <input type="checkbox"/>	553 € <input type="checkbox"/>	780 € <input type="checkbox"/>	975 € <input type="checkbox"/>	1138 € <input type="checkbox"/>
Cursus enfant instrument seul – Uniquement pour les élèves ayant terminés les 2 cycles de Formation musicale et les enfants de moins de 7 ans	180 € <input type="checkbox"/>				
Cursus adulte (instrument + formation musicale + atelier)	450 € <input type="checkbox"/>	840 € <input type="checkbox"/>			
Cursus adulte instrument seul	400 € <input type="checkbox"/>	750 € <input type="checkbox"/>			
Pratique 2 ^{ème} instrument (adulte ou enfant)	120 € <input type="checkbox"/>				
Chorale enfant	145 € <input type="checkbox"/>				

ATELIERS SEULS :

180 €

- Musiques actuelles
- Classe de jazz
- Brass Band
- Musique de chambre
- Classe d'orchestre
- Chant choral adultes

TARIFS FAMILLES :

	<u>% de remise</u>	<u>Prix</u>
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 1 ADULTE + 1 ENFANT	10%	698.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 1 ADULTE + 2 ENFANTS	15%	935.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 1 ADULTE + 3 ENFANTS	20%	1140.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 1 ADULTE + 4 ENFANTS	25%	1313.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 2 ADULTES + 1 ENFANT	10%	1049.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 2 ADULTES + 2 ENFANTS	15%	1267.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 2 ADULTES + 3 ENFANTS	20%	1452.00 €
<input type="checkbox"/> CURSUS NORMAL 2 ADULTES + 4 ENFANTS	25%	1605.00 €
<input type="checkbox"/> Elève hors Communauté de Communes du Pays Viganais et Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Cursus Normal		1509.19€
	<u>TOTAL DES PRESTATIONS</u> €

PIECES A FOURNIR POUR VALIDER LE DOSSIER :

- Justificatif de domicile (à fournir par les nouveaux élèves ou en cas de changement d'adresse)
- Attestation Responsabilité Civile
- Règlement intérieur signée des 2 parents sur la dernière page
- Autorisation parentale (si élève mineur) sur la dernière page

CHOIX DU MODE DE REGLEMENT :

Le règlement se fera à réception du titre de recette :

- Comptant à l'inscription

Pour vous faciliter le règlement, sachez que vous avez la possibilité de payer en ligne sur le site www.tipi.budget.gouv.fr .

- Mensuel (d'octobre 2023 à juillet 2024) par prélèvement automatique
- Je confirme que mes coordonnées bancaires n'ont pas changé
 - C'est une 1^{ère} inscription, je joints le formulaire SEPA et un RIB

Une facture détaillant l'échéancier sera envoyée par mail en septembre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) (père, mère ou tuteur)

Autorisation de sortie pour les élèves mineurs

- autorise n'autorise pas

Mon enfant à sortir de l'Ecole de Musique du Pays Viganais après ses cours.

Participation aux diverses manifestations

- autorise n'autorise pas

Mon enfant à participer aux diverses manifestations proposées par les enseignants, hors des locaux de l'Ecole de Musique en Pays Viganais (répétitions, auditions, concerts, sorties pédagogiques).

Autorisation « droit à l'image »

- autorise n'autorise pas

La Communauté de Communes du Pays Viganais à réaliser des supports visuels (photos, vidéos) avec l'image de l'élève à des fins de promotion ou d'information des activités de l'école ou de la collectivité territoriale.

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e)/nous soussignés.....

Elève ou parents d'élève de l'Ecole de Musique déclare(ons) avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'école de Musique Intercommunale du Pays Viganais disponible sur le site de la Communauté de Communes du Pays Viganais et m'engage/nous engageons à en respecter les différentes dispositions.

Fait à : le

Signatures :

Mère :

Père :

Tuteur ou représentant légal :

Elève (si majeur) :

Cadre réservé à l'Administration

Accepté

Refusé

Vu,
La Directrice de l'Ecole de Musique.

Accepté

Refusé

Vu,
L'Autorité Territoriale.